Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 056-215601527-20251201-D084_25-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 1er décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 1er décembre, à 17 heures 02, le Conseil municipal de la Commune de PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation en date du 27 novembre 2025 mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Tibault GROLLEMUND, Maire.

Étaient présents : Le Maire Tibault GROLLEMUND,

Adjoints : Pierre-Paul AUBERTIN, Martine COLLIN, Soazig LANCO,

Conseillers : Catherine BARBOTIN, Marie-Céline GUILLERME, Jacqueline KERIGNARD, Yann LE POINTER, Noémie SOULIER, Thibault TARDIF (arrivé 17h05), Béatrice TERRIEN, Francis VILLADIER,

Étaient excusés et avaient donné pouvoir : Carine LE HEN à Pierre-Paul AUBERTIN, Aude Portugal à Tibault GROLLEMUND, Sylvie TREMEAC-PICHOT à Soazig LANCO,

Étaient absents excusés : Jean-Luc GUENNEC, Georges MIGNON, Jean-Claude LORIOT, Monique PAUL,

Étaient absent non excusés : Guillaume CHATELAIN, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Noëlle SCHLUMBERGER,

Secrétaire de séance : Catherine BARBOTIN

Nombre de conseillers en exercice : **22** Quorum : **11** Présents : **12** Votants : **15**

Délibération n° 084.25

VIE LOCALE : Adoption d'une lettre ouverte adressée au Premier ministre concernant la prise en compte des territoires insulaires dans les réformes nationales

La présente note vise à exposer les éléments qui justifient la proposition soumise à délibération, consistant à adopter une lettre ouverte destinée au Premier ministre afin d'attirer son attention sur les difficultés particulières que rencontrent les territoires insulaires, et plus spécifiquement Belle-Île-en-Mer.

Les réformes nationales en cours, notamment celles portant sur les transports sanitaires, l'accès aux soins, l'organisation des services publics et les conditions de prise en charge des déplacements, ont suscité de vives inquiétudes chez les habitants de l'île. Ces inquiétudes ne relèvent pas d'une opposition aux mesures engagées, mais du fait que les difficultés propres aux territoires isolés n'y sont pas suffisamment prises en compte.

La situation insulaire entraîne des contraintes permanentes : traversée maritime obligatoire pour se rendre à une consultation ou à un rendez-vous administratif, journées entières mobilisées pour des démarches courantes, dépendance aux horaires des bateaux et aux conditions météorologiques. Ces éléments ont un impact direct sur l'accès aux soins et sur les déplacements essentiels.

Par ailleurs, le coût de la vie est sensiblement plus élevé à Belle-Île que sur le continent. Les matériaux de construction, les denrées de première nécessité, l'énergie, le carburant et de nombreux biens courants subissent des surcoûts liés au transport maritime. Les niveaux de revenus ne permettent pas d'absorber ces écarts, ce qui fragilise de nombreux ménages. Les données socio-économiques de l'INSEE confirment la présence de situations modestes et de phénomènes de paupérisation qui touchent une partie de la population permanente.

Le logement constitue un autre point de difficulté majeure. Les coûts de construction et de rénovation sont nettement plus élevés du fait de l'acheminement des matériaux et de l'absence de fournisseurs locaux. Le parc existant est limité et soumis à une pression importante. Les jeunes ménages ont du mal à s'installer durablement, et les agents indispensables aux services publics (santé, éducation, services techniques, sécurité) rencontrent de réelles difficultés pour trouver un logement adapté à leurs ressources. Cette situation impacte directement les capacités de recrutement.

Ces différents éléments fragilisent l'équilibre social et démographique de l'île. Ils ont également été mis en avant au niveau départemental dans des démarches récentes d'alerte adressées à l'État, témoignant d'une préoccupation partagée à l'échelle territoriale.

Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 056-215601527-20251201-D084_25-DE

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire d'adresser une lettre ouverte au Premier ministre afin de rappeler, dans un ton mesuré et constructif, la nécessité de prendre en compte les réalités de l'insularité dans l'élaboration et l'application des réformes nationales. Cette démarche n'a pas pour objet de demander un statut particulier, mais d'assurer un traitement équitable des habitants des îles, conformément au principe d'égalité d'accès aux droits.

La délibération soumise au Conseil municipal vise à approuver cette lettre ouverte et à autoriser sa transmission aux autorités compétentes. Une copie sera également transmise, pour information, aux représentants institutionnels concernés et aux communes de l'île.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver cette lettre ouverte, annexée à cette délibération, et d'autoriser Monsieur le Maire, à sa transmission au Premier ministre**
- **Qu'une copie sera transmise aux représentants institutionnels concernés et aux communes de l'île**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette lettre ouverte**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Tibault GROLLEMUND.

MAIRIE DE LE PALAIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Morbihan)